La Caisse des Familles

On annonce qu'une assemblée va être réunie par les soins du tribunal de commerce pour nommer de la Caisse des Familles, tandis que la nommée Rouleau qui aura lieu au palais du Trocadéro, pour sauvegarder leurs intérêts.

On n'attendrait, pour tenir les décisions, que l'autorisation du procureur général.

Un fort Chabrol

Paris, 27 juin. — Un huissier de Paris-Colombes, opérant M. Jacquet, neveu de l'ancien député de la Seine, chez lequel un huissier, accompagné du commissaire de police, de deux agents et de deux témoins, s'était présenté pour exécuter un jugement, s'est barricadé chez lui et a tiré des coups de revolver sur les représentants de l'autorité. Le commissaire de police a été blessé aux genoux.

La maison fut aussitôt cernée par de nombreux agents. Devant son impuissance, l'assiégé se rendit.

Les auto homicides

Paris, 27 juin. — L'automobile de deux fonctionnaires attachés de la maison Rothschild, précédant la course Paris-Vienne, en voulant éviter une voiture de culture près de Chaudenay, s'est jetée contre un arbre.

M. Boiteux, mécanicien à Paris, a été tué; M. Berlon, chauffeur, a été blessé.

L'automobile a été brisée.

Langres, 26 juin. — L'automobile n° 146 a été renversée par un virage sur une pierre, près de Broncourt. Le mécanicien, M. Baic, a reçu des blessures au crâne et il est grièvement blessé; M. Duray, autre mécanicien, est légèrement contusionné.

A la recherche des Humbert

Corfou, 27 juin. — A la suite de la nouvelle publiée à l'étranger d'après laquelle la famille Humbert serait réfugiée à Corfou, la police a ouvert une enquête très active. Jusqu'ici toutes les recherches n'ont pu faire découvrir la trace des Humbert.

Les assassins de Bondy

EN COUR D'ASSISES

Paris, 27 juin. — Aujourd'hui ont comparu devant la Cour d'Assises de la Seine le nommé Bidaud et sa maîtresse Lucie Lebouleux accusés

BIDAUT

d'assassinat sur la personne de M. Leroy, jardinier à Bondy-Forêt.

Bidaud a une attitude placide. Il tient à la main une liasse de papiers.

Marcelle Lebouleux est vêtue de noir. Elle porte un chapeau de paille et un grand collet.

LA FILLE LEBOULLEUX

Elle est impossible de voir sa figure qu'elle dissimule cachée sous son mouchoir. Elle est, dès son entrée, prise d'une crise de larmes et elle de cesse de pleurer pendant toutes les formalités préliminaires et pendant la lecture de l'acte d'accusation.

— Vous appartenez, dit le président à Bidaud, à une famille honorable et vous êtes fier pour faire honneur à votre honorable. Votre père vous a placé à la Compagnie du chemin de fer d'Orléans où vous n'avez pas eu raison?

R. Je suis parti volontairement.

D. Vous avez volé votre père?

R. Je ne reconnais pas cela. Je suis étonné que mon père dire une chose comme cela-là.

D. Vous avez volé votre sœur?

R. J'ai remboursé.

Le président fait l'énumération des antécédents de Bidaud. Après son retour du service, il a vécu d'expédients et d'escroqueries. En mai 1899, il fit la connaissance d'une femme Bénard, âgée de 75 ans, dont il était l'amant.

— Je n'ai pas été, repond Bidaud, l'amant de cette brave femme qui m'a fait beaucoup de bien.

Cette vieille femme lui a remis des sommes importantes. Elle devait lui faire une donation mais au différent où il sortait de chez la notaire il fut arrêté pour purger une condamnation par contumace.

En octobre 1900, Bidaud se marie. Il conduit sa femme chez Mme Ménard. Il quitte sa femme deux mois après.

— Tout ce que fait réplique l'accusé; c'est ce qu'on m'a quitté.

D. A partir de ce moment, Bidaud est à la recherche du coup à faire.

Le président, après avoir fait le récit des méfaits de Bidaud, et avant d'arriver au crime, interroge Marcelle Lebouleux sur son passé. Vendue, à l'âge de douze ans, par sa mère, elle est enfermée jusqu'à vingt ans dans une maison de correction et à sa sortie elle continue la vie de débauche jusqu'au moment où elle connaît Bidaud.

Les deux amants commettent un peu partout des escroqueries. Un beau jour, Bidaud se souvient d'un jardinier, ami de sa famille, nommé Leroy. Il le croit à un moment disparu qu'il habite Bondy. Il lui présente sa maîtresse comme étant sa femme. Ils sont reçus, dîner-dit. Peu et l'autre, le dément tout habiter ensemble. Cela n'empêche pas Bidaud d'emprunter au jardinier diverses sommes d'argent.

Un arrêt enfin un crime, dont on se rappelle les péripéties. L'accusé prétend que Leroy faisait des propositions inconvenantes à Marcelle quand il est survenu, alors il a pris son revolver et fait feu.

Le président démontre l'invraisemblance de cette version. Bidaud ployer abondamment.

Les témoins qui comparaissent à la barre déclarent désespérément la culpabilité non-coupable des deux accusés.

A L'ÉTRANGER

LA SANTÉ D'ÉDOUARD VII

Bulletin officiel

Londres, 27 juin. — Bulletin officiel de 10 h. 15 du matin :

« Sa Majesté a eu une assez bonne nuit, et a pris quelque sommeil naturel. Son appétit s'est vivement meilleur. La blessure est beaucoup plus satisfaisante.

» Dans l'ensemble, l'état du roi cause moins d'anxiété.

» LISTER, TREVES, LAKIN, BARLOW, SMITH. »

Rédaction difficile

Londres, 27 juin. — La *Press Association* dit que le bulletin de 6 des dix heures du quart du matin n'a été signé qu'à dix heures 40, après un consultation d'un quart d'heure entre les docteurs.

Pendant la nuit

Londres, 27 juin. — Suivant la *Press Association*, quelque agitation suivit la nouvelle douceur causée par la blessure, mais le roi passa ensuite une bonne nuit.

Les désordres

Watford (près de Londres), 27 juin. — La remise des fêtes du couronnement a donné lieu *à de graves désordres*.

La population a commencé vers après minuit. Non content de briser les carreaux, elle a mis à sac des magasins. Un gros établissement de tissus a été complètement détruit et les marchandises jetées dans la rue.

Après avoir brisé toutes les fenêtres de la résidence du président du conseil municipal, la foule y a mis le feu. Les pompiers ont dû intervenir. De vives *scènes* ont *sérieusement* blessé un fonctionnaire qui voulait les empêcher d'allumer un feu de joie. Il a fallu convoquer de grandes *forces de police pour mettre fin à ces désordres*.

État satisfaisant

Londres, 27 juin. — Voici le bulletin officiel à 6 heures :

« L'état satisfaisant indiqué dans le précédent bulletin se maintient. Les symptômes inquiétants ne se sont pas produits. »

Le bulletin est signé par les 5 médecins ordinaires.

A la Chambre des Communes

Le président a annoncé qu'il venait d'apprendre par téléphone que l'état du roi était satisfaisant.

Cette communication a été saluée par les applaudissements.

Les derniers bulletins de santé d'Édouard VII

Londres, 27 juin. — L'état d'Édouard VII est satisfaisant sous tous les rapports

Le roi a passé une bonne journée et a fait des progrès sérieux.

Banquet interdit en Belgique

Charleroi, 27 juin. — Au banquet des étudiants de l'Université qui devait avoir lieu à Charleroi, un étudiant de Louvain ayant déclaré son intention de chanter des couplets satiriques à l'adresse du Président de la République française, le ministre de l'instruction publique a interdit ce banquet.

Les étudiants de Louvain ont envoyé une protestation aux journaux contre l'acte du pamphétaire.

Chronique Régionale

La Réunion des Mineurs

A la demande des délégués du syndicat des mineurs du bassin houiller d'Anzin, le congrès des trois syndicats des houilleurs du Nord et du Pas-de-Calais qui devait avoir lieu à Douai, le lundi 30 juin, à deux heures de l'après-midi, n'aura lieu que le vendredi 4 juillet, même heure, salle de la Taverne.

L'élection du baron Dard

M. Pastre, député socialiste du Gard, était chargé comme nous l'avions annoncé du rapport sur la demande d'enquête *volée par le* 7e bureau dans l'élection du baron Dard, à Bellunne, contre M. Fanien.

M. Pastre a cédé son rôle de rapporteur à M. Preton, député socialiste du Cher qui le déposera d'ici à quelques jours.

L'élection de Montreuil

On sait que le 7e bureau de la Chambre, chargé d'examiner l'élection de M. Truy contre M. Boucher-Cadart, à Montreuil, a décidé de demander la nomination d'une commission d'enquête sur les faits reprochés à M. Truy.

Le 7e bureau a approuvé aujourd'hui le rapport de M. Breton, du Cher, qui conclut à l'enquête.

M. Breton déposera son rapport lundi.

Un soldat du 1er régiment d'infanterie NOYÉ A CAMBRAI

Nous recevons de notre correspondant la dépêche suivante :

Vendredi, vers six heures et demie du soir, plusieurs soldats, musiciens du 1er régiment d'infanterie, se baignaient à la nouvelle école de natation. Tout à coup, l'un des militaires, nommé Coinard, originaire de Neuvilly dans le Nord, disparut en se débattant. Plusieurs personnes empressées se portèrent au secours de l'infortuné soldat.

Malheureusement leurs efforts furent infructueux et le cadavre du malheureux ne put être retrouvé qu'une demi-heure après l'accident.

Les docteurs Gaumy et Deise, appelés en toute hâte, ne purent que constater la mort de Coinard qui avait commis l'imprudence d'absorber *quelques aliments avant de se jeter à l'eau.*

Déraillement d'une locomotive EN GARE d'Aniche

Le chef de gare grièvement blessé

Hier matin, une locomotive manœuvrant des wagons de marchandises en gare d'Aniche, refoulait, en accomplissant une manœuvre dite anglaise, quand un wagon sortit des rangs. Arrivée à hauteur de l'aiguillage, la locomotive sauta hors des rails et donna une terrible secousse au fourgon sur lequel se trouvait le chef de gare, M. Vandermer, chef de gare. Ce dernier fut projeté avec violence sur le sol. Dans sa chute, il se fracture la jambe droite, l'accident y se nomme doigt de la main gauche restés sur le rail furent horriblement réduits en bouillie. L'amputation des doigts jugée nécessaire en conséquence fut pratiquée avec succès. Quant à la fracture de la jambe, le pansement se pourra avoir lieu qu'à tardivement.

A Calais. — On annonce la mort de M. Pascal Gambin, négociant en confections, *conseiller général du Canton de Calais Sud-Est*, décédé jusqu'à 6 h. 1/2 du matin, après une longue maladie.

M. Gambin avait été élu conseiller général, il y a trois ans, comme candidat du Parti Ouvrier Français.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 juin

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 8 h. 1/2, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de M. Motte, maire-député.

Il est absent : M. Sécane, conseiller.

M. Jules Noyelle est élu secrétaire par 28 voix sur 35 votants.

Le procès-verbal de la séance du 9 mai 1902 est approuvé après une protestation de M. Rousseau qui dit que « le maire a amené les échevins ainsi que, dit-il, M. Bulliard veut le laisser croire.

A son tour, M. Motte déclare que la municipalité n'a remporté aucun emploi pour favoriser des passions politiques. Il n'y a que M. François qui a été remercié, parce qu'il n'a pas *cessé de ne pas faire de la politique militante* étant employé de la ville.

Les employés municipaux doivent être les serviteurs de la ville et pas ceux d'un parti.

M. Wattremez. — Vous ne faites que de la politique.

Plusieurs voix. — Cites des faits.

M. Wattremez. — Vous avez remercié un ouvrier pour politique.

M. Motte. — M. Wattremez, c'est son directeur qui l'a remercié.

M. Wattremez. — Prenez donc la responsabilité de vos actes.

M. Motte. — Ce conseiller était peut-être un ouvrier pour la propagande électorale, mais nous avons jurisdiction. Quant à M. François, c'est le *Travailleur* qui l'a dénoncé.

Le public acclame M. Motte, qui demande aux agents d'empêcher ces manifestations.

M. Wattremez. — Je maintiens ces assertions quant aux coupes sombres. On chasse les employés de la mairie à cause de leurs opinions politiques.

M. Motte proteste.

La discussion s'envenime ; tous les conseillers parlent à la fois.

M. Cousin à M. Wattremez. — Et taisez-vous donc.

M. Wattremez. — Va à *Notre-Dame de l'Usine*, monsieur!

M. Rousseau. — Nous ne voulons pas que les *employés de la mairie soient les valets de nos* élections. Ils doivent être libres.

M. Noyelle, M. Rousseau, M. Wattremez et M. Motte parlent en même temps.

Un vif incident surgit entre MM. Rousseau et Wattremez.

M. Wattremez est rappelé à l'ordre pendant qu'il discute vivement avec M. Segard.

La question des réparations à faire au pont de la Rue des Arts, est renvoyée aux Commissions. La convention à passer avec l'Etat pour que l'Ecole Nationale de Musique devienne une succursale du Conservatoire de Paris est approuvée.

Le projet de l'établissement d'une ligne téléphonique de Roubaix à Comines est renvoyé aux Commissions.

M. Henri Florin, employé de la voirie, démissionnaire, sera remboursé d'une somme de 924 fr. 97.

Le Conseil vote en même temps que le transfert de cendres de fines de la rue du général Chanzy dans les oceaux libres de l'école communale de la rue du Moulin, une somme de 12 000 francs en faveur de M. Florin.

A propos de la question des eaux, le Conseil estimant que Tourcoing fait trop de canalisations d'eau refusera de mandater et fera tout son possible pour que ce service soit installé à Roubaix.

Le Conseil vote une somme de 200 francs au syndicat des loueurs de voitures pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Bordeaux.

Les commissions d'organisation et de surveillance pour l'envoi d'enfants au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer ainsi nommés : M. le Docteur, MM. G. Deschodt, J. Noyelle, Motte Edouard, F. Fauvarque, L. Ferret, Dufortertie, A. Carpentier, J. Wattremez.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Montde-Piété

Le Conseil approuve le compte administratif que le Conseil d'administration du Mont-de-Piété a dressé pour l'exercice 1901, duquel il ressort que l'excédent de recettes a reporter au budget supplémentaire de 1902 est de 22.799 95.

Les recettes constituant un profit se sont élevées à 39.914 fr. 76 et les dépenses constituant une charge à 29.930 fr. 61 de sorte qu'il reste un boni de 9.984 fr. 37.

*Le compte de gestion pour 1901 est égale*ment approuvé.

Approuvé aussi le budget supplémentaire de 1902 *se résumant en : recettes 33.924 fr. 79 ; dépenses 40.113 fr. 43 ; excédents de recettes, 35.841 fr. 63.*

Le budget primitif de 1903 est ainsi reparti : recettes, 511.099 fr. ; dépenses, 505.900 fr. ; soit un excédent de recettes de 5.700 fr.

Hospices

Le Conseil vote une somme de 3000 fr. pour la construction à l'Hôtel-Dieu d'un dispensaire pour le traitement de la teigne.

Admission aux crèches

De l'avis des médecins consultés, l'admission des enfants aux crèches jusqu'à l'âge de 15 jours étant reconnu prématuré, le Conseil fixe l'âge d'admission à quatre semaines.

Fondation Julien Lagache

Le Conseil, en renouvelant à Mme veuve Lagache ses sentiments de gratitude accepte, sauf ratification de l'autorité supérieure les 150.000 fr. de la fondation Julien Lagache pour créer 24 pensions perpétuelles de 160 fr. chacune, à servir à 24 familles nombreuses.

Sinistrés de la Martinique

Le Conseil vote une somme de 500 fr. pour les sinistrés de la Martinique.

A l'Échage

Après soumission, le Conseil décide d'accorder à M. Médard Carré, la concession de l'affichage sur les murs appartenant à la ville, pendant une durée de cinq ans, à partir du 1er juillet 1902, moyennant une redevance annuelle de 2,000 fr. et renonciation par le concessionnaire de ses appointements arriérés en 1899 à 1902.

Instruction publique

Le Conseil décide qu'à l'avenir les bourses à *affecter* actuellement aux Instituts Turgot et Sévigné seront attribuées par voie de concours. Une somme de 190 fr. est votée à Mlle Hercq, *directrice de l'école de la rue Chanzy en vue* d'améliorer sa situation.

Cours des Ecoles

Le conseil approuve le compte administratif de 1901 et le budget supplémentaire de 1902.

Cultes

Le conseil approuve le compte administratif de la paroisse St-Martin pour 1901 ; son compte de gestion et son budget de 1903.

Finances municipales

Compte administratif et compte de gestion de l'exercice 1901. — Budget supplémentaire de 1902

M. Motte se retire, il est remplacé par M. E. Rousseau, élu par l'assemblée.

Sur le rapport de M. A. Rousseau qui, longuement passe en revue l'état des finances municipales, le conseil approuve ?

Le compte administratif de l'exercice 1901 dont le résultat est un excédent de recettes de 255.553 fr. 94 à reporter au Budget supplémentaire de 1902 ;

B. — Le Compte de gestion du Receveur municipal pour la même exercice, celui-ci étant, en tous points, conforme au compte administratif du Maire ;

C — Le budget supplémentaire de 1902 se soldant par un déficit de 466.745 fr. 83 :

1° La vote, pour combler ce déficit, d'un emprunt de 500.000 francs, à un taux qui n'excèdera pas 3.75 0/0, remboursable en trente années consécutives, au moyen du produit de un centime et demi additionnel sur le principal des quatre anciennes contributions ;

2° Autorise l'administration à réaliser cet emprunt avec publicité et concurrence, soit de gré à gré, soit par voie de souscription publique avec faculté d'émettre, au choix des souscriptrices, des obligations au porteur ou nominatives transmissibles par endossement, soit directement auprès des Caisses publiques de Dépôts et Consignations, de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse, ou du Crédit Foncier de France, aux conditions ci-dessus, et des établissements.

Avant qu'il ait procédé au vote, M. Bailleul, au nom de la minorité, lit une longue protestation contre le rapport de M. A. Rousseau.

Dans ce document, M. Bailleul déclare que le *déficit n'est pas aussi profond que M. A. Rous*seau veut bien le dire, des sommes portées en déficit devant revenir à la ville.

D'autre part, M. Bailleul constate qu'avant les élections, la majorité disait qu'il y avait un million de déficit, alors que déjà il faut en rabattre.

Il dit que depuis 1893 les élus ouvriers ont fait plus de dix millions de travaux utiles ; que *s'il y a déficit, c'est que des ressources budgé*taires ont été supprimées et que ce fait incombe à la classe capitaliste.

Les grosses dépenses ont été faites pour les capitalistes qui auraient dû en supporter les frais.

Il défend la question de la suppression de l'octroi qui devait soulager les petits commerçants et constate que les centimes additionnels seront payés par les petits.

Il conjure la majorité de ne pas rendre la vie insoutenable pour les petits. Il défend la gestion socialiste.

M. Sayet. — La situation dans laquelle nous nous débattons est le fait de l'incurie de l'ancienne administration. Il y a un déficit de 500 000 fr. qui existait à la gestion de 1901.

M. Sayet constate en outre que depuis dix ans les bâtiments communaux ont été négligés et qu'il faudra faire de grosses dépenses pour remettre les choses en état.

M. Bailleul revenant sur sa déclaration, dit que l'administration socialiste n'a pas dilapidé les finances de la ville.

M. Bailleul termine en demandant de ne pas mettre de centime et demi additionnel, il faut, dit-il, que le public sache que les centimes ont été mis sous prétexte de combler notre déficit, mais bien pour boucher votre budget de 1902.

Au lieu du centime et demi, M. Bailleul demande qu'on impose le propriétaire bâtie de façon à ne pas toucher les petits.

La minorité ne votera l'emprunt qu'à cette condition.

Le rapport de M. Rousseau est adopté par la majorité, la minorité s'abstient, estimant que la balance établie n'est pas absolument exacte.

Abattoir

Le préposé simple d'octroi remplissant les *fonctions de concierge à l'abattoir est mainte*nu.

Voirie vicinale

Le Conseil approuve le budget de l'exercice de 1903 de la voirie vicinale montant à 23.126 francs.

Voirie municipale

Le Conseil décide qu'il qu'il sera construit rue Jouffroy une place cycloïde d'une largeur de 0.80 à 1 m. à la condition que le *Nord Touriste* supporte la moitié des frais supplémentaires.

Il décide que l'avenue qui conduit au nouvel hôpital portera le nom de Julien Lagache.

Il vote une indemnité de 833 fr. 47 à M. E. Dubois, employé de la voirie dont l'emploi a été supprimé, et une de 499 fr. 85 à M. P. Desdit, employé du même service et pour le même motif.

Secours et subsides

Le Conseil vote une somme de cent francs au Cercle Polyglotte ; refuse un subside pour le *concours de tir de Rouen et renvoie à deux* autres demandes de subsides formées par des sociétés de la ville.

Le huis-clos est prononcé à 11 h. 20.

Un forain qui se suicide

Jeudi vers 7 heures du soir, un forain, âgé de 17 à 18 ans environ, dont on ignore encore le nom, s'est noyé en se jetant dans le canal, à la limite de Roubaix et de Leers. Le corps a disparu brusquement sous l'eau et n'a pu encore être retrouvé, malgré les recherches de plusieurs plongeurs.

Ce non heureux qui était employé dans une friture installée à la douane de Wattrelos, serait originaire de Tourcoing.

***

Le cadavre a été retiré du canal, hameau de Saint-Liévin, commune de Wattrelos, hier à onze heures du matin et transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu de cette commune. Après les constatations légales faites par M. Bossard, commissaire de police,

Le malheureux jeune homme habitait à Tourcoing, rue du Mont-à-Leux, à la Croix-Rouge, il se nommait Henri Destombes, est âgé de 19 ans.

Deux sœurs était occupé dans une friture installée place du Moulin, à Wattrelos, et c'est en voulant prendre un bain avec un camarade, après avoir soupé, qu'il a trouvé la mort provoquée par une congestion. Ce n'est donc pas un suicide comme le bruit en avait couru.

Un accident boulevard de Beaurepaire.

— Jeudi matin, M. Leopold Verstraete, 68 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, suivait le boulevard de Beaurepaire, lorsqu'en voulant descendre le trottoir, il fit un faux pas et tomba sur la chaussée. Dans sa chute il s'est fait le genou gauche.

La danse des tuyaux.

— Une conduite des eaux pourrait s'est *rompue jeudi*, vers minuit, à l'entrée du boulevard Gambetta, près de la fontaine des Trois-Ducs. Le service des eaux a fait aussitôt les réparations nécessaires.

Arrestation pour ivresse et coups.

— *Jeudi*, vers 1 h. 1/2 du matin, Jean Dorchemidi, les grands Lemoine et Baugnies ont mis en état d'arrestation, rue Chapelle-Carette, le nommé Denis Louis, âgé de 23 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, pour ivresse et coups sur M. Charles Bernard, *carrossier*, 48, rue Chapelle-Carette.

Au Minck.

— Il a été saisi au Minck, 85, de poisson de mauvaise qualité.

Gamins incendiaires.

— Des gamins inconnus ont mis le feu à une barricade située rue des Ogiers, entravant un terrain appartenant à M. Delobel Barot, rentier, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Un sergent qui passait, M. Jules Semaille, demeurant rue de Wasquehal, cour Brondeloir, 5, a pu éteindre le commencement d'incendie et éviter de sérieux dégâts.

Un noyé.

— Vendredi après-midi, vers 4 heures, des pêcheurs ont retiré du canal, au Sartel, quai de Wattrelos, le corps de nommé Forez, âgé d'environ 60 ans, charpentier, demeurant à Lys-lez-Lannoy.

*Malgré les soins empressés du docteur Mar*tin, Forez n'a pu être rappelé à la vie.

Le corps, qui avait été vu vers trois heures un quart près de la distillerie Brouiers alors qu'il était pris de boisson, a dû tomber accidentellement dans l'eau.

Le malheureux a été transporté à la morgue de l'Hotel-Dieu.

Affaire de mœurs.

— La police a mis en état d'arrestation, Crul Arthur, âge de 37 ans, sur-lieut dans pour imprimerie de Roubaix, demeurant à Tourcoing, boulevard Gambetta, rue St-Leon, 25, lequel se serait livré à des attentats à la pudeur sur plusieurs jeunes filles employées dans cette imprimerie.

Accidents du travail.

— Chez M. Joseph Renouil, M. Tonteim Carbot, 30 ans, ouvrier teinturier, demeurant rue des Fleurs, cour Dourmousseux, 51, a été brûlé au thorax et à la face par un jet d'eau bouillante.

— Chez MM. Motte Bossut, fils, filature, M. Tassart Henri, 46 ans, ouvrier de batteur, rue du Tilleul, cour Bacion, 8, a été blessé au coude droit. Un mois de repos.

Autorisation de bâtir.

— M. J.-B. Dutholt, rentier, rue de la Basse-Masure, un mur de clôture rue de Flandre. — M. Boisrouleux, rue Ste-Thérèse, 62, une *maison rue Jouffroy*. — M. Selle, architecte, rue Richard-Lenoir, 33, une maison, angle des rues de la Gare et Blanchemaille.

Examens du certificat d'études primaires.

— Hier, il a été procédé à l'épreuve primaire de la rue Turgot, aux examens du certificat d'études primaires pour les garçons fréquentant les écoles laïques, du canton Nord, de Roubaix.

Sur 246 inscrits il y a eu 240 présents ; 207 admissibles et 201 admis définitivement.

Le premier de ces départements a été remporté par Robert Boucher, de l'école de la rue Montaigne ; le second par Edmond Delcroix, de l'école de la rue Saint-Vincent ; le troisième par Gustave Levasseur, de l'école de la rue Archimède.

Voici les épreuves de ces examens :

Dictée

La propriété. — Le gibier qui vole ou qui court, le poisson qui nage dans la profondeur des eaux, le fruit qui pend au haut d'un arbre ne sont que richesses pour le sauvage qu'entant qu'il parvient à s'en emparer par son spoliés, par sa patience, par son adresse. La possession résultant pour lui d'un *effort, de la mise en activité de ses organes et de* sa capacité. Comment dès lors peut-il en droit de propriété.

Le nomade qui conduit ses troupeaux dans les plus grasses pâturages, qui veille à la conservation et à la multiplication des animaux qui les composent, est propriétaire à meilleur titre encore.

L'homme qui plante, qui arrose, qui change par la greffe la nature de l'arbre et du fruit, n'aurait-il aucun droit sur le fruit et sur l'arbre?

Composition Française

Racontez comment le centenaire de Victor Hugo a été célébré dans votre école : 1° décoration de la classe ; 2° morceaux choisis de poésies lues ou récitées ; 3° résumé de ce qui vous a été dit sur notre grand poète national.

Calcul

I. — Un jardin rectangulaire a 65 m. de long sur 42 m. de large. On établit tout autour une allée de 0m80 de large, puis on partage le reste en quatre rectangles égaux par deux allées de 1 m. de large perpendiculaires entre elles. Quelle surface reste-t-il à entiver?

II. — Un train part de Lille à 7 heures 55 minutes et arrive à Paris, à 11 heures 10 minutes. La distance est de 247 km. Ce train parcourt les 100 premiers km. en 5 quarts d'heure. Quelle est, en mètres, sa vitesse moyenne par minute pendant le reste du voyage?

Dessin

I. — Tracer un rectangle dont les *plus longs côtés*, d'environ 15 centimètres, soient parallèles au bord inférieur de la feuille et dont les autres côtés soient les moitiés des premiers.

II. — Prendre le milieu des petits côtés de ce rectangle et, de chacun de ces points comme centre avec un rayon égal au quart du petit côté, décrire une demi-circonférence extérieure au rectangle.

III. — Après avoir effacé les diamètres des demi-circonférences, le conducteur dessinera son nom au milieu du cartouche ainsi formé.

Enseignement primaire.

— Hier, V. Edouard Petit, inspecteur général, est venu à Roubaix, pour inspecter nos deux écoles primaires supérieures : l'Institut Turgot et l'Institut Sévigné.

Avant de quitter notre ville, M. Edouard Petit est allé visiter le vieux Collège où l'administration municipale *se propose de transférer* l'Institut Turgot.

Concours de déclamation.

— *Fête nationale du 14 Juillet.* — Le jury des concours de déclamation et de comédie a choisi comme morceaux imposés les œuvres suivantes :

Comédie : Les Bourberies de Scapin, par Molière. acte II, scène XI (dialogue de Géronte et de Scapin).

Concours spécial : Section dramatique « La Chanson », par Eugène Manuel, extrait de l'« Art de bien dire », par Dupont-Vernon.

Section comique : « St Marius avait voulu », par Desormel et Garnier.

Il est crée un nouveau concours de *Comédie*, avec suivis libres, pour les deux sections, quatre tentatives, au choix des concurrents. Prix : 15 fr., 10 fr. 5 fr. et un volume.

Ces concours auront lieu dans les salles désignées par la Commission Municipale des Fêtes :

1° Cour St. Guthlac — rue de Sébastopol, pour les fêtes et *Ve Divisions* ; 2° Chez M. Ladain, rue Jouffroy, 76, pour la Division des Dames, la Division des Jeunes Gens, Section comique et la Division de Comédie avec sujets libres ; 3° Chez Mme veuve Lorry, place de la Fosse-aux-Chênes, pour les IIe et IVe Divisions et la Section dramatique ; 4° Chez M. Bonnaure et la Division spéciale des Hors Concours.

Les inscriptions seront reçues à partir du mardi 1er juillet, à la Mairie (bureau de la population) par M. Bataille ; rue Pouvroy, 29, par M. Delannoy et rue de Beaucamp, 49, par M. Renouel.

Pour tous les autres renseignements, voir les affiches spéciales.

Le jury : Delannoy, Roussel, Bataille, Lamarcq, Vandeveldé, Fournier, Sempell, Duncoisne, Tiers.

SAVON DU CONGO BLANCHEUR DU TEINT.

EXPOSITION DE LILLE

Au Palais des Arts Libéraux, on admire la jolie Installation, à la fois pratique et humoristique des GALERIES LILLOISES (Une Cuisine).

WATTRELOS

Conseil municipal

Séance du jeudi 26 juin

La séance est ouverte à 8 h. sous la présidence de M. V. Lepie, maire.

Absents : MM. Hembaud, Labbe, Leruste, Lingre, Plouvier, Lepere.

Le budget additionnel est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

Budget primitif : 1° Hospice. — Le Budget s'en résume en recettes et 52.404 fr. 50. Le budget du bureau de bienfaisance se balance par 31.254 fr. 97.

Les recettes ordinaires du budget de la ville, sont de 1.000.000 fr. 91 ; les recettes extraordinaires à 44.162 fr. 18.

Total général : 1.185.614 fr. 09.

Par 23 voix contre, sur la demande de M. Briffault, le conseil refuse l'indemnité de déplacement du receveur municipal.

Les dépenses du budget de la ville égalent les recettes à un centime près.

M. le docteur Dupree, demande par lettre au conseil de consulter la question de vaccination dans les écoles. Cette question est renvoyée à la commission des finances.

La liste d'assistance médicale gratuite est adoptée.

Lecture est donnée d'une lettre des instituteurs publics demandant au conseil de voter un crédit pour offrir un voyage à la mer aux enfants qui obtiennent le certificat d'études.

M. Lecomte propose de faire agir la commission des écoles pour organiser des fêtes ou concerts et obtenir ainsi l'argent nécessaire pour ce voyage.

Cette proposition est adoptée et la commission scolaire sera consultée.

Après la lecture du procès-verbal, la séance est levée à dix heures et demie.

La fraude. — Lemare Auguste, Bresson Arthur et Duffresnes Louis, receveur, sous-brigadier et préposé des douanes en Tourcoing, ont arrêté hier, vers 9 heures du matin, au bureau des douanes, le nommé Bontemps Séraphin, âgé de 52 ans, marchand de chiffons, né à Gand, demeurant à Lille, rue Montagne, 22, porteur de 1 kilo. 300 de tabac en cornet valant 45 fr.

Concours de chant. — Voici les morceaux imposés pour le concours de chant du 14 Juillet : 1re catégorie. Jour *de deuil*, de Gounod ; *Le Rêve de Pierrette*, de Rubenstein ; 2e catégorie, pour les deux divisions, air de la *Favorite* « Ange pur ». Pour la 2e il a le de saisons, il n'y a pas de morceau imposé.

Division d'excellence, Baryton et basse, air de la *Favorite* « Jardins de l'Alcazar ; ténors, air de la *Juive* « Rachel ! Quand du Seigneur ».

CROIX

Le passage à niveau de l'Allumette. — En février dernier, ayant l'occasion de nous occuper du passage à niveau de l'Allumette, nous nous étions fait l'écho du mécontentement général. Quant à l'insuffisance de ce passage où il circule une moyenne de 180 trains par jour.

Nous réclamions avec tous les riverains et ceux qui, quotidiennement, traversent une passerelle, un pont de dégagement à établir dans l'axe de la rue St-Pierre, à un endroit où deux rues déjà amorcées semblent ne plus attendre que le bon vouloir de la Compagnie des chemins de fer du Nord.

Nous apprenons qu'elle est soucieuse des intérêts de ses riverains, et nous avons la conviction que sous peu elle se décidera à faciliter aux nombreux ouvriers le passage dangereux et toujours encombré de l'Allumette. C'est chose d'utilité publique.

WASQUEHAL

Une fillette qui tombe à l'eau. — Mercredi, vers 7 h. du soir, Andrée A..., âgée de 9 ans, se promenait avec sa mère le long du vieux canal. Près de l'usine de produits chimiques, la fillette s'approcha trop près du bord et tomba dans le canal.

Son chien se jeta à l'eau et, la saisissant par le bras, la ramena près de la berge où un ouvrier témoin de l'accident, s'était qu'à la prendre par l'épaule pour la retirer de l'eau et sauver.

Fête du 14 juillet. — Le maire de Wasquehal invite les sociétés non subventionnées de la commune, désireuses de participer au cortège du 14 juillet, et de profiter de la prime de 10 *francs qui sera allouée à chaque* société qui aura pris part au cortège, de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie à partir de ce jour jusqu'au 5 juillet inclusivement de 9 h. à midi et de deux heures à cinq heures.

TOURCOING

CORTÈGE COLONIAL

du Dimanche 29 Juin

AU PROFIT DES SINISTRÉS DE LA MARTINIQUE

*Que de bien nous entendons dire de la Pro*menade flamande organisée par les Coloniaux de Tourcoing.

Déjà la ville prend un aspect de fête. Partout où le cortège doit passer, les mats se dressent au haut desquels flotteront bientôt les oriflammis mis gracieusement à la disposition des organisateurs par l'administration municipale.

Le Comité a pu obtenir les toiles nécessaires pour donner au cortège un aspect inconnu. De leur côté, toutes les vaillantes sociétés qui prêtent leur concours à cette œuvre de bienfaisance s'occupent des derniers préparatifs de leur char ou du groupe qu'elle vont représenter.

Un programme des mieux composés sera vendu au profit de l'œuvre. Il donnera une notice explicative des diverses choses figurant au cortège.

Espérons que le temps continuera à être clément pour le succès de la fête et pour le plus grand profit du but charitable que visent nos dévoués coloniaux.

Le comité organisateur fait un pressant appel auprès de la population pour pavoiser ou décorer les façade, à surtout où le cortège est appelé à passer.

Dans le but d'être agréable au public, nous tenons à faire part à nouveau de l'itinéraire de la promenade, lequel a été établi de façon à donner satisfaction à l'immense majorité de nos concitoyens, ainsi qu'il est facile d'en juger du reste :

ITINÉRAIRE

Réunion des groupes sacre de la République et place Charles Roussel. — Départ rue Grande-Place en suivant le côté du Nord commercial, côté du café Moderne et du Crepin — rue de Lille — rue Leverrier — rue Pasteur-de-Gerlache — rue d'Amiens — rue d'Auvers (45 minutes d'arrêt) — rue de Dunkerque — rue de Paris — rue de Lisbonne — rue Nationale — rue St-Jacques — rue du Calvaire (10 minutes d'arrêt) — rue de la Lutte — rue des Prémontrés — rue de la Digue — rue Heuchart — place des Prémontrés (10 minutes d'arrêt) — rue du Clocher — rue de Grande-Rue du Casino — rue Ter — rue de la Bienfaisance — rue Pierre-Proyon — rue du Chevalier-Bayart — rue des Fleurs — rue du Tilleul — rue Dupuis — le Gare (10 minutes d'arrêt) — rue Jean Lolor — rue Jules Lepol — chemin des Cerisiers — rue Victor Hugo — boulevard Gambetta — place Thiers — faire le tour pour revenir rue Faidherbe — rue Carnot — rue des Halles — rue de Tourcoing — Grande Place, en longeant le côté du nord commercial — rue de la Cogne Moderne — rue St-Jacques — rue Nationale — place Victor-Hassbroucq — rue de l'Hôtel-de-Ville — place de la République pour la dislocation.

Les examens du brevet élémentaire. — La première séance pour l'obtention du brevet élémentaire jeunes filles, s'est ouverte à Lille lundi et a été close jeudi soir.

Nous sommes heureux d'enregistrer le succès remporté par l'Institut Sévigné. Six élèves de notre école ont été reçues, et ont reçu à leur nombre les diverses épreuves : écrites, pratiques et orales, et ont été reç